



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 Valeyres-sous-Rances, le 11 février 2009

Municipalité
de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Extrait

du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 11 février 2009

Objet : Réfection du voûtage du Mujon, préavis n°26/09

Présidence : M. Raphaël Berthoud, Président

Le Conseil Général décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réhabilitation du voûtage sur le Mujon.
- d'autoriser la Municipalité à financer le montant de fr.60'000.- par un prélèvement sur compte courant bCV n° 0682.39.40.
- d'autoriser la Municipalité à amortir l'investissement par un prélèvement unique sur fonds de réserve « routes ».

Ainsi délibéré en séance du 11 février 2009.



Le Président :
Raphaël Berthoud

La secrétaire :
Sandrine Viale